



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bruno POUPAULT
Inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional de
Sciences économiques et sociales

A Mesdames et Messieurs les Professeurs de Sciences
économique et sociales

S/C Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Poitiers, le 25 septembre 2017

**Rectorat de l'académie
de Poitiers**
**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**
**Évaluation
et expertise
pédagogique**

**Secrétariat
des corps d'inspection**

IA-IPR 2017-2018
ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par
Bruno POUPAULT

Courriel
Bruno.Poupault@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie
05 16 52 65 69

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Objet : **LETTRE DE RENTRÉE 2017**

Chères collègues, chers collègues,

J'espère qu'après des vacances méritées ces premières semaines se passent dans les meilleures conditions. Je souhaite la bienvenue à ceux, expérimentés ou non, qui rejoignent l'académie. Ils peuvent compter sur le meilleur accueil des équipes en place. Je remercie tout particulièrement les collègues qui, en tant que tuteur, participent à la formation des professeurs stagiaires qui font leurs premiers pas dans le métier. Comme chaque année les mouvements des mutations inter et intra académiques font changer les équipes de SES. Je vous invite à y trouver une occasion de relancer le travail disciplinaire en commun adapté aux priorités nationales et académiques telles qu'elles se déclinent dans vos établissements

Je suis désormais votre IA-IPR et me réjouis de l'action que nous pourrons mener ensemble au service de la réussite des élèves. Je serai à votre écoute et saurai me rendre disponible quand il le faudra. N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin. Cette lettre est aussi l'occasion de vous transmettre des informations qui concernent notre discipline et vos activités d'enseignant.

1-Baccalauréat

Le taux de réussite académique au baccalauréat de la série ES en juin 2017 est de 91,0%. Il diminue par rapport à 2016 (92,0%) mais reste supérieur de 2 points au taux national. 9,3 % des admis ont obtenu la mention TB, 16 % la mention B et 26 % la mention AB.

Taux de réussite au baccalauréat

	2017
France métropolitaine + DOM	90,7
Dont : L	90,6
ES	89,0
S	91,8
Académie de Poitiers	92,2
Dont : L	92,8
ES	91,0
S	92,7

Source : MNESR-DEPP

Taux d'admission par spécialité et moyennes en SES – Académie de Poitiers...

Spécialité	Effectifs (présents)	Répartition en %	Moyennes SES	Admis en %
ECONOMIE APPROFONDIE	296	9,7	12,17	88,5
MATHEMATIQUES	1521	50,0	11,91	91,3
SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES	1224	40,3	12,15	91,3
Ensemble	3041	100,0		91,0

Source : Service Statistique Académique

...et par département

	Moyennes SES	Admis en %
Charente		92,8
<i>Economie approfondie</i>	11,36	88,2
<i>Mathématiques</i>	12,00	93,9
<i>Sciences soc. et pol.</i>	12,22	92,5
Charente-Maritime		92,4
<i>Economie approfondie</i>	12,27	91,5
<i>Mathématiques</i>	12,08	93,1
<i>Sciences soc. et pol.</i>	12,13	91,7
Deux-Sèvres		91,2
<i>Economie approfondie</i>	12,89	93,3
<i>Mathématiques</i>	11,86	91,3
<i>Sciences soc. et pol.</i>	12,29	90,6
Vienne		87,6
<i>Economie approfondie</i>	12,10	80,0
<i>Mathématiques</i>	11,64	86,5
<i>Sciences soc. et pol.</i>	12,03	90,6

Source : Service Statistique Académique

C'est le département de la Charente qui connaît le meilleur taux de réussite, supérieur de plus de 5 points à celui de la Vienne. Au niveau académique, il n'y a pas d'écart de réussite entre les élèves ayant suivi la spécialité mathématiques et ceux ayant choisi la spécialité Sciences sociales et politiques. Ces résultats sont cependant variables d'un département à l'autre. Dans les Deux-Sèvres, les élèves qui réussissent le mieux ont suivi la spécialité Economie approfondie. La moyenne (coefficientée 9) obtenue par les élèves ayant suivi les enseignements de spécialité de sciences économiques et sociales est d'ailleurs plus élevée que celle (coefficientée 7) des autres élèves de la série ES, aussi bien au niveau académique que départemental (à l'exception de la Charente). Dans l'académie de Poitiers, le pourcentage de mentions TB le plus élevé est obtenu par les élèves ayant choisi la spécialité Sciences sociales et politiques. Ce constat doit nous encourager à valoriser nos enseignements de spécialité qui sont un atout pour que nos élèves réussissent mieux au baccalauréat et, au-delà, leurs études supérieures.

Ces bons résultats sont le fruit de votre implication au quotidien dans la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat, ce dont je vous félicite. Les faibles écarts de moyennes montrent que le travail d'harmonisation a été utile et efficace et qu'il mérite d'être poursuivi. Et il importe, au sein de chaque établissement, d'examiner avec soin les résultats de vos élèves de façon à identifier leurs besoins et y répondre par une action concertée entre les professeurs de Sciences économiques et sociales et ceux des autres disciplines.

2-Orientations pour nos enseignements

TPE, EMC et ICN

Deux nouveaux thèmes sont introduits en TPE : **Agir pour l'avenir** (thème commun) et **La mondialisation** (thème spécifique à la série ES). Vous pouvez retrouver l'ensemble des thèmes ainsi que les fiches pédagogiques associées en suivant ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>

En ce qui concerne l'Enseignement moral et civique (EMC), introduit à la rentrée 2015 en remplacement de l'ECJS, vous avez bien sûr vocation, avec d'autres disciplines, à y prendre toute votre part. Vous avez accès aux programmes par niveau et à des ressources par ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>

L'enseignement d'exploration [Informatique et Création Numérique](#) (ICN) peut être proposé depuis la rentrée 2015 en classe de seconde. Il vise à apporter les éléments d'une culture numérique à tous les élèves, et pas seulement à ceux qui se destinent aux voies scientifiques et technologiques. Il peut donc être pris en charge par des enseignants de toutes les disciplines. J'invite les collègues intéressés, en accord bien entendu avec le chef d'établissement, à s'engager dans cet enseignement au sein duquel les SES ont toute leur place.

Développer l'enseignement des SES dans une langue vivante étrangère

Pour développer notre participation aux sections européennes mises en place dans les établissements de l'académie, je vous encourage vivement à passer la certification « Discipline non linguistique » (DNL). Je vous communiquerai ultérieurement les dates d'inscription à cette certification.

Participer à la généralisation des usages pédagogiques du numérique

Il est essentiel que notre enseignement intègre toutes les potentialités pédagogiques qu'offre l'usage des nouvelles technologies. Pour vous aider à vous approprier ces nouveaux outils, des actions de formation sont mises en place au sein de vos établissements et dans l'académie. Je vous invite à vous y associer.

Vous trouverez sur le [portail Éduthèque](#) un accès gratuit à des milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques.

[Le portail EDU'Bases SES](#) recense les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TICE, en relation avec les programmes de Sciences économiques et sociales au lycée.

Le [réseau social Viaeduc](#) peut vous permettre de partager vos pratiques et ressources pédagogiques numériques utilisées en classe.

[Cartoun](#) est un service de cartographie participative des usages numériques pédagogiques. Il a pour objectif de favoriser la mutualisation des pratiques pédagogiques et les dynamiques de proximité en permettant à chaque enseignant (pour l'instant du second degré), établissement, académie ou collectivité de faire connaître des expérimentations, des projets à caractère numérique et mettre à disposition de la communauté des activités pédagogiques géo-localisées. Il permet ainsi de favoriser la création de communauté apprenantes « de proximité ». Il est accessible, avec les identifiants académiques, dans l'intranet académique (portail arena, "rubrique intranet, référentiels et outils").

Je vous invite à consulter régulièrement le site SES académique. Enfin, les compétences numériques seront désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i.

Participer à la généralisation de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'éducation au développement durable fait désormais partie intégrante de la formation des élèves et de leur éducation à la citoyenneté, de l'école élémentaire au lycée. Les programmes de Sciences économiques et sociales offrent de nombreuses possibilités pour les sensibiliser à cette question et notre enseignement peut être l'occasion de l'aborder à travers des problématiques spécifiques. En outre, l'EEDD donne l'opportunité d'inscrire les SES dans des projets interdisciplinaires et de participer éventuellement à l'engagement de votre établissement dans une démarche de labellisation E3D (Etablissement en Démarche globale de Développement Durable).

SES et parcours Avenir

J'invite les professeurs de SES, qui ont tous vocation à jouer un rôle très important pour favoriser l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, à s'impliquer fortement dans le parcours Avenir.

3-Formation continue

Plusieurs actions de formation sont proposées aux professeurs de SES de l'académie cette année – inscription **avant le 2 octobre 2017** en suivant [ce lien](#) :

- Actualisation des connaissances en SES (dispositif n° 17A0130371 – code 42882)
- Mise en activité des élèves et numérique en SES (dispositif n° 17A0130377 – code 42888)
- SES – Usages pédagogiques du numérique (Formation d'initiative locale, LISA, Angoulême, dispositif 17A0130639 – code 43258)
- Economie sociale et solidaire : dans le cadre de la convention signée avec l'ESPER et la CRESS, une formation à destination des enseignants est organisée lors du forum de l'ESS à Niort le 20 octobre 2017 (dispositif n° 17A0130477).

4-Vie de la discipline

Au Plan national de formation, plusieurs actions sont ouvertes aux professeurs de SES :

- Les [Entretiens Enseignants-Entreprises](#) qui ont lieu chaque année fin août
- [L'économie aux Rendez-vous de l'histoire](#) qui se déroulera à Blois du 4 au 8 octobre sur le thème *Eurêka : inventer, découvrir, innover*
- La première rencontre **Terminologie de l'économie** le mercredi 18 octobre 2017 à Paris (Bercy). Les modalités d'inscriptions et les informations pratiques sont disponibles sur le lien : <https://www.economie.gouv.fr/terminologie>
- les **Journées de l'économie** (JECO) à Lyon du 7 au 9 novembre. Vous pouvez y participer à titre individuel avec l'autorisation de votre chef d'établissement et un ordre de mission sans frais demandé à votre service de formation. Vous trouverez le programme et les modalités d'inscription sur www.journeeseconomie.org

L'opération **Prix lycéen « Lire l'économie »** reconduite chaque année peut constituer un support d'activités intéressantes dans le cadre de l'Accompagnement personnalisé par exemple. La liste des ouvrages retenus pour l'édition 2017 sera à consulter sur le site du Ministère de l'Education Nationale.

La promotion de l'Economie sociale et Solidaire auprès de vos élèves peut s'appuyer sur la participation au programme **Mon ESS à l'Ecole**. Initié par L'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) en 2016-2017 avec 1000 élèves dans 24 collèges et lycées de huit régions, le dispositif se généralise cette année à toute la France. Il propose aux équipes éducatives de conduire des projets de création d'entreprises éphémères de l'ESS avec leurs élèves. Pour en savoir plus : [l'appel à mobilisation destiné aux membres des équipes éducatives et les modalités d'inscription](#)

Enfin, la participation au concours [Les jeunes et la Sécu](#) exigeait une pré-inscription en juin 2017.

5-Rendez-vous de carrière (PPCR), accompagnement individuel et collectif, visites d'établissement

A compter de la rentrée 2017, seules les visites entrant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) donneront lieu à une inspection suivie d'un entretien avec l'IA-IPR puis d'un second entretien avec le chef d'établissement dans un délai de six semaines maximum. Les enseignants concernés seront prévenus au moins un mois avant ma venue dans l'établissement. Ce rendez-vous de carrière donnera lieu à un compte-rendu et une appréciation des évaluateurs et de l'autorité académique.

Les autres visites entreront dans le cadre de l'accompagnement individuel et collectif des enseignants. Ces visites sont des moments privilégiés d'analyse et d'échanges sur vos pratiques d'enseignement et votre action au sein de l'établissement. Elles sont l'occasion d'un dialogue sur vos perspectives d'évolution professionnelles. Elles sont aussi pour vous une opportunité pour développer une analyse réflexive sur votre enseignement. Aussi, je vous invite à me communiquer lors de mes visites un document de synthèse de votre action s'inscrivant dans cette démarche d'auto-évaluation. Pour construire ce document (de une à deux pages maximum), vous pouvez prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des professeurs (Bulletin officiel, n°30 du 25 juillet 2013) et les missions des professeurs (Bulletin officiel, n°22 du 29 mai 1997).

J'attire votre attention sur quelques points qui seront privilégiés :

- La construction des séances et des activités qui prend en compte la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Les modalités de mise en activité des élèves dans les séquences d'enseignement ;
- L'utilisation des outils numériques et leur plus-value pédagogique ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation des acquis des élèves ;
- L'inscription dans des projets d'équipe disciplinaire ou interdisciplinaire et l'implication dans la vie de l'établissement.

Autant que possible mes visites donneront l'occasion de réunir l'équipe disciplinaire, afin de faire le point sur votre travail collectif, notamment sur les modalités d'évaluation des élèves, la construction de démarches pédagogiques communes, la participation à divers projets-dispositifs-instances, la place de la discipline et de la série ES dans l'établissement... Afin de rendre ces réunions plus efficaces, j'invite les équipes à formaliser un **projet d'équipe disciplinaire articulé au projet d'établissement** et à me le transmettre en amont.

Je vous remercie pour votre engagement professionnel au service de la réussite de tous les élèves.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une excellente année et vous adresse mes plus cordiales salutations.



Bruno POUPAULT
IA-IPR Sciences économiques et sociales